



*Séance plénière – 21 mai 2014*

Conseil  
d'Orientation  
des Retraites

## Les écarts de pension entre les femmes et les hommes

*Secrétariat général du COR*



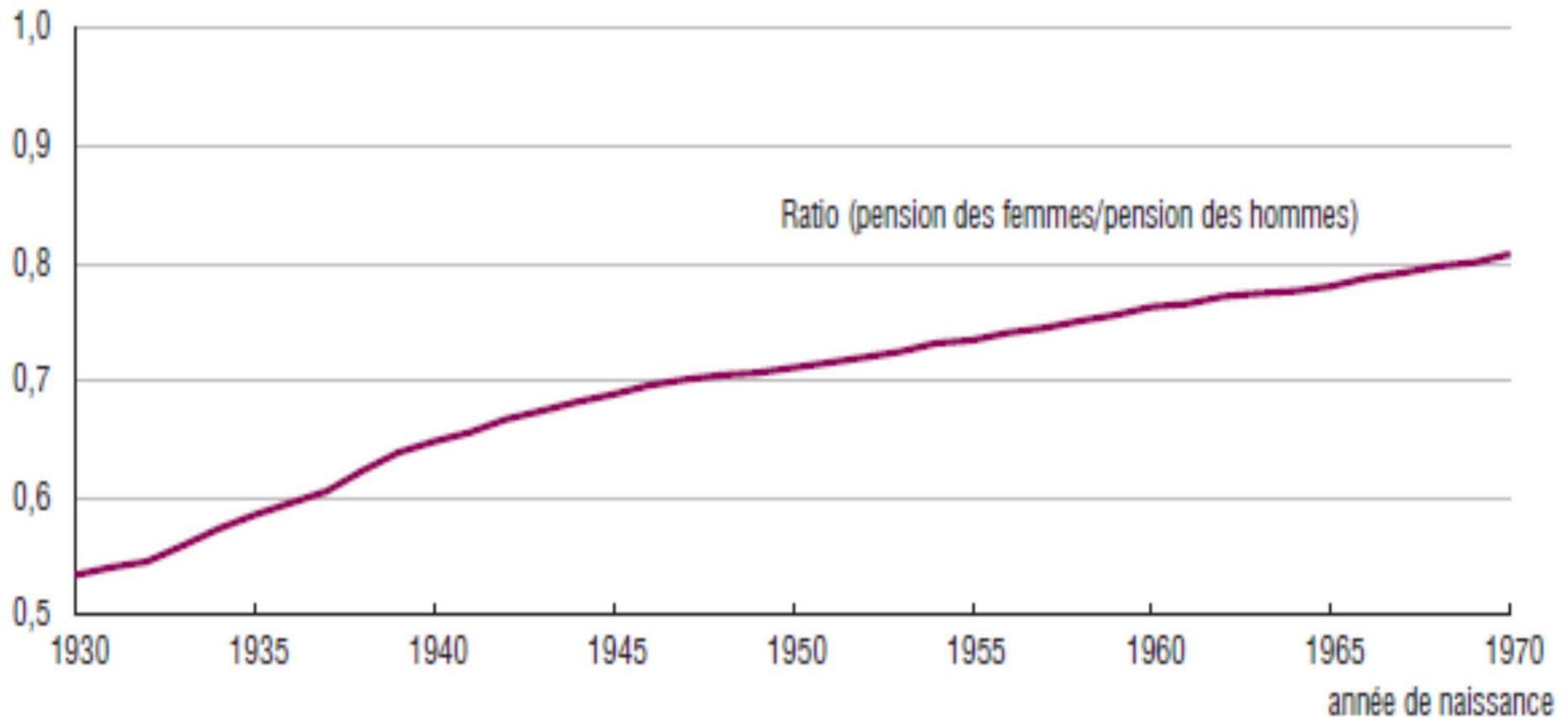
## Les écarts de pension de droit propre entre les femmes et les hommes ...

- ... reflètent les écarts sur le marché du travail :
  - **Écarts de durée (cotisée) :**
    - Taux d'activité des femmes inférieur aux hommes
    - Taux de chômage des femmes supérieur aux hommes ?
  - **Écarts de salaire de référence :**
    - Travail à temps partiel fréquent chez les femmes
    - Salaire moyen (à temps complet) des femmes inférieur aux hommes
- ... sont atténués (ou accentués) par la législation en matière de retraite :
  - **Règles de calcul des pensions**
  - **Droits familiaux et autres dispositifs de solidarité :**
    - MDA et AVPF réduisent les écarts de durée
    - Minima de pension réduisent les écarts de salaire

## Ratio entre la pension moyenne de droit propre des femmes et des hommes

- Pensions de droit propre tous régimes :
  - Générations ayant 65 ans ou plus en 2008 : 48% (résidents en France) [doc n°6]
  - Ensemble des retraités en 2008 : 57% [doc n°11]
  - Génération 1946 (liquidant vers 2011) : 64% [doc n°14]
- Pensions de droit propre des principaux régimes de base :
  - CNAV (liquidants en 2009) : 77% [doc n°7]
  - FPE civile (liquidants en 2012) : 85% [doc n°8]
  - CNRACL (génération 1946) : 90% [doc n°9]
- Pensions de droit propre dans 7 pays européens :
  - Ensemble des retraités : 60 % (Allemagne) à 75 % (Suède) [doc n°10]

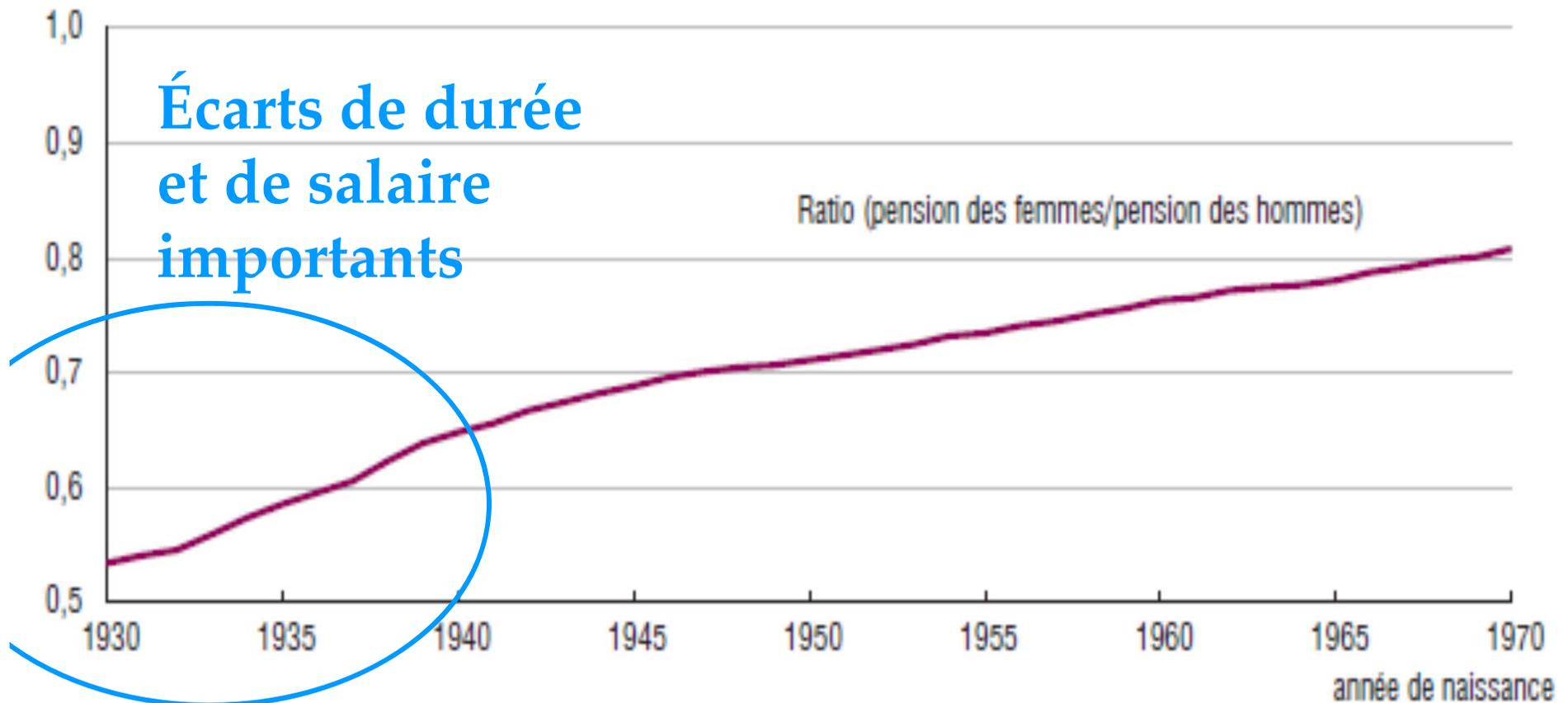
# Ratio entre la pension moyenne de droit propre des femmes et des hommes : progression simulée/projetée au fil des générations [source : INSEE, modèle destinie, document n°6]



Champ : ensemble des retraités en France métropolitaine.

# Ratio entre la pension moyenne de droit propre des femmes et des hommes : progression simulée/projetée au fil des générations

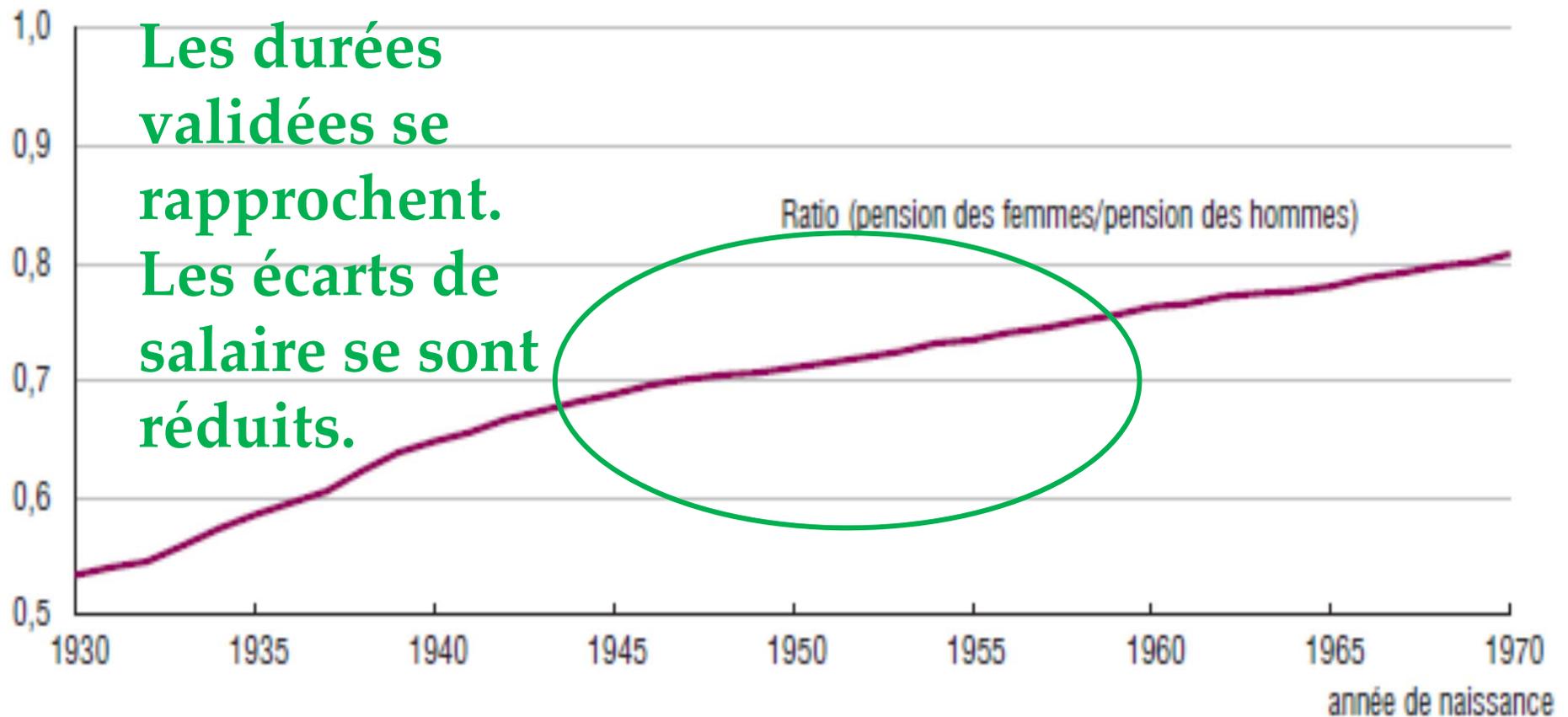
[source : INSEE, modèle destinie, document n°6]



Champ : ensemble des retraités en France métropolitaine.

# Ratio entre la pension moyenne de droit propre des femmes et des hommes : progression simulée/projetée au fil des générations

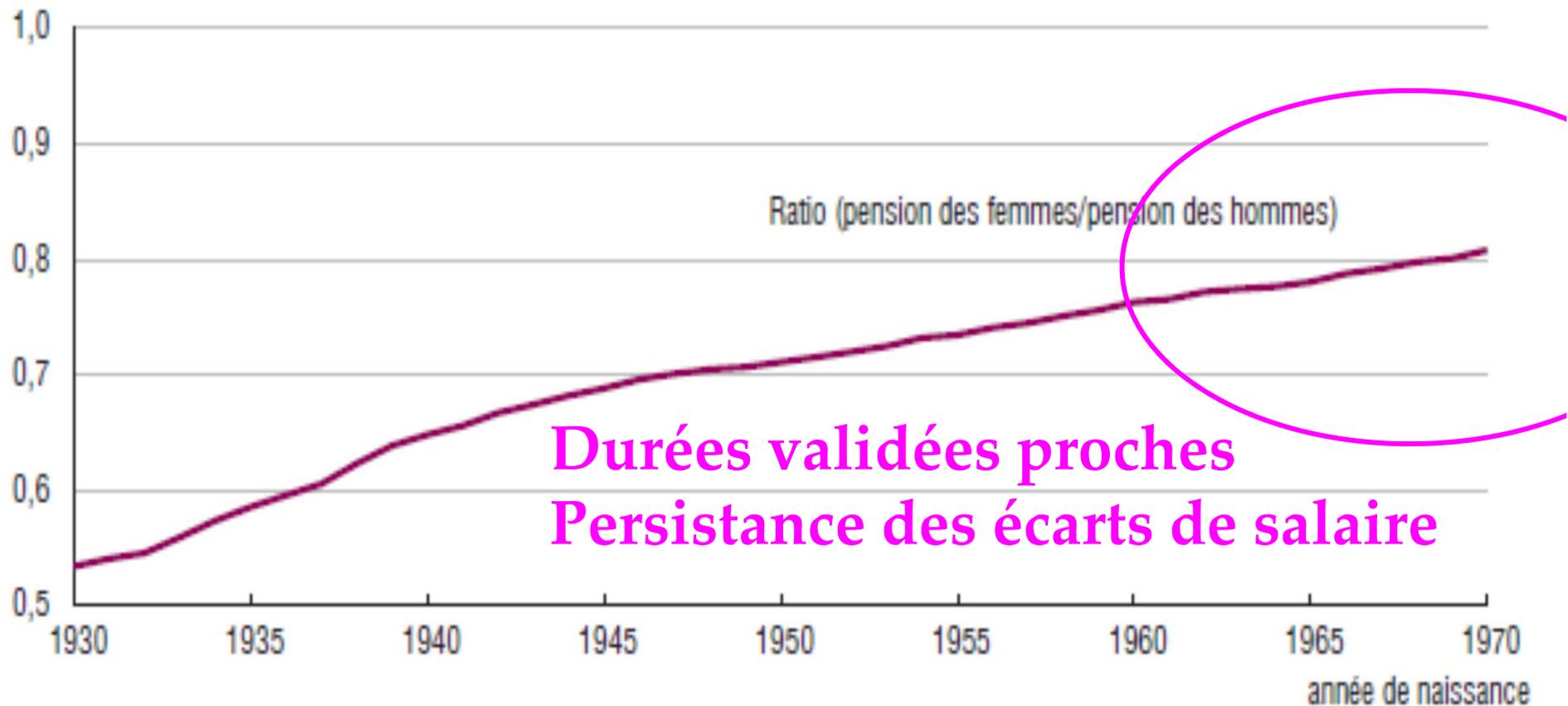
[source : INSEE, modèle destinie, document n°6]



Champ : ensemble des retraités en France métropolitaine.

# Ratio entre la pension moyenne de droit propre des femmes et des hommes : progression simulée/projetée au fil des générations

[source : INSEE, modèle Destinie, document n°6]



Champ : ensemble des retraités en France métropolitaine.

## La persistance des écarts salariaux

- **Ecart de nombre d'heures travaillées :**
  - Temps partiel
  - Nombre d'heures à temps complet
- **Ecart de salaire horaire « expliqué » :**
  - Diplôme, expérience...
  - Emplois occupés (« ségrégation »)
- **Ecart de salaire horaire « inexpliqué » :**
  - Variables non observées
  - Discrimination salariale

## La persistance des écarts salariaux [24%]

- **Ecart de nombre d'heures travaillées :**
  - Temps partiel
  - Nombre d'heures à temps complet
- **Ecart de salaire horaire « expliqué » : [5%]**
  - Diplôme, expérience...
  - Emplois occupés (« ségrégation »)
- **Ecart de salaire horaire « inexpliqué » : [9%]**
  - Variables non observées (interruptions passées [3%] , etc.)
  - Discrimination salariale

Sources : DARES [doc 2/3]

## La persistance des écarts salariaux [24%][27%]

- Ecart de nombre d'heures travaillées : [13%]
  - Temps partiel [8%]
  - Nombre d'heures à temps complet [5%]
- Ecart de salaire horaire « expliqué » : [5%] [7%]
  - Diplôme, expérience... [~0%]
  - Emplois occupés (« ségrégation »)
- Ecart de salaire horaire « inexpliqué » : [9%] [7%]
  - Variables non observées (interruptions passées [3%] , etc.)
  - Discrimination salariale

Sources : DARES [doc 2/3] ; INSEE (Ponthieux et Meurs, 2006)

## Les écarts de pension

entre les femmes et les hommes sont atténués (ou accentués) par la législation en matière de retraite

- Effet des règles de calcul des pensions :
  - La règle des 25 meilleures années bénéficie moins aux femmes qu'aux hommes [12<sup>e</sup> rapport du COR]

## Les écarts de pension

entre les femmes et les hommes sont atténués (ou accentués) par la législation en matière de retraite

- Effet des règles de calcul des pensions :
  - La règle des 25 meilleures années bénéficie moins aux femmes qu'aux hommes [12<sup>e</sup> rapport du COR]
- Les droits familiaux et les autres dispositifs de solidarité

**Une évaluation des droits familiaux  
et autres dispositifs de solidarité en matière de retraite  
en 2008 [document n°11]**  
*En % de la masse des retraites de droit propre*

	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
Majorations pour trois enfants et plus [a]	3,5	2,9
Départ anticipé pour motifs familiaux [b]	0,1	1,9
MDA [c]	~ 0	6,2
AVPF [d]	~ 0	2,2
<b>Droits familiaux [a]+[b]+[c]+[d]</b>	<b>3,9</b>	<b>13,2</b>
<b>Autres dispositifs de solidarité</b>	<b>12,1</b>	<b>16,6</b>
dont : Minima de pensions	1,2	6,8
<b>Ensemble dispositifs de solidarité</b>	<b>16,0</b>	<b>29,7</b>

## Les écarts de pension

entre les femmes et les hommes sont atténués (ou accentués) par la législation en matière de retraite

- Effet des règles de calcul des pensions :
  - La règle des 25 meilleures années bénéficie moins aux femmes qu'aux hommes [12<sup>e</sup> rapport du COR]
- Les droits familiaux et les autres dispositifs de solidarité en matière de retraite réduisent de 9 points les écarts de pension...

Ratio entre la pension moyenne de droit propre des femmes et des hommes (retraités de 60 ans et plus en 2008) [document n°11] :

  - 46% avant prise en compte de ces droits
  - 55% après prise en compte de ces droits

... dont 8 points grâce à MDA, AVPF et minima de pension

## Les écarts de pension

entre les femmes et les hommes sont atténués (ou accentués) par la législation en matière de retraite

- Effet des règles de calcul des pensions :
  - La règle des 25 meilleures années bénéficie moins aux femmes qu'aux hommes [12<sup>e</sup> rapport du COR]
- Les droits familiaux et les autres dispositifs de solidarité en matière de retraite réduisent de 9 points les écarts de pension...

Ratio entre la pension moyenne de droit propre des femmes et des hommes (retraités de 60 ans et plus en 2008) [document n°11] :

- 46% avant prise en compte de ces droits familiaux
  - 55% après prise en compte de ces droits
- ... dont 8 points grâce à : MDA, AVPF, minima de pension

→ Impact des réformes de 1993 à 2014 ?

## Les pensions des pères et mères de trois enfants et plus comparées aux autres retraités

**Pension moyenne mensuelle tous régimes de droit propre en 2008  
selon le bénéfice des majorations de pension pour les parents de trois enfants et plus**

*En € par mois*

	Hommes			Femmes		
	Moins de trois enfants [a]	Trois enfants ou plus [b]	[b]/[a]-1	Moins de trois enfants [a]	Trois enfants ou plus [b]	[b]/[a]-1
Pension hors majorations	1 545	1 441	-6,7 %	977	687	-29,7 %
Pension avec majorations	1 545	1 567	1,4 %	977	749	-23,3 %

Champ : ensemble des retraités de droit propre vivant en 2008

Source : DREES, échantillon interrégimes de retraités (EIR) 2008

## Les pistes d'évolution des droits familiaux proposées par le COR

- Mieux articuler MDA/AVPF pour ne compenser que les trimestres manquants suite aux interruptions d'activité :
  - MDA transformée partiellement en majorations de montant
  - AVPF recentrée sur les jeunes enfants

**[voir document n°13 extrait du 12<sup>e</sup> rapport du COR]**

- Majorations pour trois enfants : faut-il conserver un dispositif spécifique pour les parents de famille nombreuse ?

**[voir 6<sup>e</sup> rapport du COR]**



*Séance plénière – 21 mai 2014*

Conseil  
d'Orientation  
des Retraites

**Merci de votre attention**



**Tous les documents du COR sur**  
**[www.cor-retraites.fr](http://www.cor-retraites.fr)**